

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 22 Novembre (22/11/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 novembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURENT, **Adjoints,**
M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO,
M. Gérard CHOUKOUd, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M.
Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Richard BAPTISTE, M. André
LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M.
Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), M. Bernard REDON
(représenté par M. MOTHEs), **Adjoints,**

Mme Christine LASSALLE (représentée par M. SELAM), Mme Estelle HEMMAMI
(représentée par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI),
Mme Carine NICODÈME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme Odile MARTY-MOTHEs, **Conseillère Municipale**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, **Adjoint,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Gérard CHOUKOUd est nommé secrétaire de séance.

02 – 22 Novembre 2012

**TAUX DE PROMOTION POUR L'ECHELON SPECIAL DE LA CATEGORIE C
(HORS FILIERE TECHNIQUE) A COMPTER DE L'EXERCICE 2012**

Rapporteur : Madame FANFELLE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;



Vu le décret n° 2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C de la Fonction Publique Territoriale (JO du 25 avril 2012) ;

Vu l'avis du Comité technique Paritaire en date du 17 octobre 2012,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

1/ **FIXE** à 100 % le taux de promotion pour l'échelon spécial de la catégorie C (hors filière technique),

2/ **DISE** que ce taux est valable quel que soit le grade détenu par les agents concernés,

3/ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application des décisions ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2012,

4/ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 23 novembre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :